**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

## DOSSIER PEDAGOGIQUE

## UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER ASSISTANT SOCIAL :**

## STAGE D’IMMERSION

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**Domaine : Sciences Politiques et sociales**

|  |
| --- |
| **CODE : 99 20 16 U 35 D1** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 octobre 2016,**

**sur avis conforme sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| BACHELIER ASSISTANT SOCIAL : STAGE D’IMMERSION **enseignement superieur** **de type court** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT**
   1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l’étudiant de percevoir les caractéristiques du travail social, d’approcher les publics et les terrains auxquels l’assistant social est confronté à travers une expérience d’observation participante.

En particulier, elle permettra à l’étudiant de développer ses capacités à :

* observer des faits, des comportements, des fonctionnements ;
* présenter les caractéristiques du public, décrire l’organisation et situer l’intervention sociale dans son contexte ;
* collaborer aux activités quotidiennes ;
* faire rapport de son expérience et questionner sa pratique.

1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
   1. **Capacités**

Elaborer un rapport synthétique comportant :

* une description de tâches réalisées ainsi que leur contexte institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme),
* une réflexion critique argumentée de ce qui a pu être fait.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l’Unité d’Enseignement «  Bachelier : stage d’insertion professionnelle » code n° 325304U31D1.

1. **ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable** :

*au travers d’un ou plusieurs rapports d’activités oraux et écrits,*

*en respectant la déontologie professionnelle,*

*en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

* de décrire une ou plusieurs situations d’intervention ou d'animation en présentant :
* les faits et comportements observés et les fonctionnements identifiés,
* les caractéristiques du public et celles de l’organisation ou du service,
* les activités réalisées,
* le questionnement soulevé en lien avec la profession d'assistant social ;
* de préciser les modalités de sa collaboration au projet et aux activités de l’organisation ou du service ;
* d’identifier les acquis de son expérience de stage.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

* le niveau de qualité et de rigueur des observations et des informations recueillies,
* le niveau de qualité et de clarté de la structure de la présentation des interventions relatées,
* le niveau de qualité du questionnement et des liens établis avec la formation.

1. **PROGRAMME**
   1. **Programme pour l’étudiant**

L’étudiant sera capable :

* de présenter le lieu de stage :
* les caractéristiques du public ;
* le système organisationnel : structure, fonctionnement, hiérarchie, règles, normes, valeurs … ;
* les activités, le rôle et le mandat de l’assistant social ;
* de participer aux activités quotidiennes de l’organisation ou du service ;
* de présenter des observations détaillées en distinguant faits, comportements, opinions, jugements, valeurs, émotions ;
* de décrire des situations vécues en tant qu’assistant social en formation ;
* de s’initier à un processus de questionnement par rapport aux situations vécues :
* s’interroger quant aux comportements des personnes, groupes ou communautés ;
* prendre en considération les personnes dans leur globalité et reconnaître l’autre en tant que sujet ;
* relever des ressources et des compétences potentielles chez les personnes, groupes ou communautés ;
* appréhender les limites du travail de l’assistant social par rapport aux demandes des personnes et de l’organisation ou du service
* identifier ses représentations et son vécu émotionnel ;
* d'intégrer dans ses activités le secret professionnel et les règles de déontologie de la profession ainsi que les règles de fonctionnement propres au milieu de stage ;
* de mettre en œuvre des techniques de recherche d’informations ;
* d’interpeller et de se laisser interpeller par d’autres :
* questionner les pratiques,
* relier les observations et les pratiques à des notions théoriques,
* accepter les interpellations sur ses observations ;
* de s’interroger sur son identité professionnelle en confrontant son projet personnel aux pratiques rencontrées ;
* de communiquer de façon claire, oralement et par écrit, ses observations, ses réflexions.
  1. **Programme pour le personnel chargé de l’encadrement :**
* amener l’étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et ses observations sur le terrain ;
* gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les organisations et les services concernés ;
* définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d’évaluation ;
* aider l’étudiant à relater des faits avec clarté et précision ;
* aider l’étudiant à percevoir les potentialités des personnes, groupes ou communautés ;
* aider l’étudiant à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles, notamment par la recherche d’informations ;
* accompagner l'étudiant dans sa mise en œuvre d'un processus réflexif ;
* encadrer la pratique de l’étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités de l’unité d’enseignement.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT**

Code U

**3.1. Etudiant**: 160 périodes Z

**3.2. Encadrement du stage** :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dénomination des cours** | **Classement** | Code U | **Nombre de périodes par groupe d’étudiants** |
| Encadrement du stage d’immersion : bachelier assistant social | PP | O | 20 |